

	<b>GFC</b>		<b>MISE A JOUR GFC N° 2 :</b> <b>COMPTABILITE GENERALE - GFCADMIN</b> <b>TEST 1 26/02/2011 AU 05/03/2011</b>  <b>LISTE DES MODIFICATIONS</b>
	Version N°	Date Version	
GfcAdmin 2011 V 11.2 CG 2011 V 9.2	25/02/2011 25/02/2011		

## SOMMAIRE

<b>PREALABLE</b> .....	<b>2</b>
<b>1. GFCADMIN 2011 V 11.2 DU 25/02/11</b> .....	<b>2</b>
<b>2. COMPTABILITE GENERALE 2011 V 9.2 DU 25/02/11</b> .....	<b>3</b>

 <b>GFC</b>		<b>MISE A JOUR GFC N° 2 :</b> <b>COMPTABILITE GENERALE - GFCADMIN</b> <b>TEST 1 26/02/2011 AU 05/03/2011</b>  <b>LISTE DES MODIFICATIONS</b>
Version N°	Date Version	
GfcAdmin 2011 V 11.2 CG 2011 V 9.2	25/02/2011 25/02/2011	

## PRELABLE

Cette mise à jour permet de corriger certaines anomalies constatées en utilisation de la version 2011.

**Cette mise à jour peut être refaite si elle a déjà été effectuée.**

	<p><b>NOUS VOUS CONSEILLONS D'EFFECTUER UNE SAUVEGARDE DE VOTRE BASE GFC 2011 AVANT D'IMPLANTER LA MISE A JOUR.</b></p>
---	---

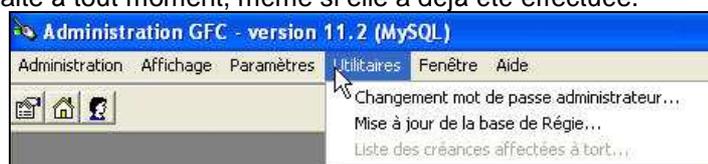
## 1. GFCADMIN 2011 V 11.2 DU 25/02/11

### ▪ Utilitaires – Mise à jour de la base Régie

- Cette ligne de menu permet de modifier certaines valeurs utilisées lors de l'édition des bordereaux d'encaissements de régisseurs. L'anomalie se manifestait par des ruptures intempestives des bordereaux, sans totalisation globale des bordereaux.

**Cette mise à jour de la base est proposée uniquement si la Régie est installée.**

Elle peut être refaite à tout moment, même si elle a déjà été effectuée.



- Cette mise à jour devra être refaite après création d'une Régie dans une implantation différente de celle de la Comptabilité Générale.

### ▪ Utilitaires – Liste des créances affectées à tort

Une anomalie a été constatée en cas de modification des lignes d'encaissements sur créances : des lignes d'encaissements modifiées ont pu affecter une autre créance que celle d'origine. Cette mauvaise affectation de créances est corrigée dans la mise à jour de Comptabilité générale V 9.2.

**La liste a pour but d'aider à repérer les créances qui ont été affectées à tort à la place de créances initiales.** Si les encaissements concernés ne sont plus modifiables, les corrections se feront ensuite par les CRIA afin de corriger les encaissements, ainsi que le montant « Reste à réaliser » des créances affectées à tort et celui des créances d'origine.

**La ligne de menu est accessible uniquement s'il y a eu des affectations erronées de créances.**



	<b>GFC</b>		<b>MISE A JOUR GFC N° 2 :</b> <b>COMPTABILITE GENERALE - GFCADMIN</b> <b>TEST 1 26/02/2011 AU 05/03/2011</b>  <b>LISTE DES MODIFICATIONS</b>
	Version N°	Date Version	
GfcAdmin 2011 V 11.2 CG 2011 V 9.2	25/02/2011 25/02/2011		

## 2. COMPTABILITE GENERALE 2011 V 9.2 DU 25/02/11

### ▪ Encaissements - Saisie

- En modification d'un encaissement ayant des lignes d'encaissement affectant une créance, ainsi que des lignes pour un compte, il n'y a plus de message bloquant « Les informations que vous manipulez ... ».
- En visualisation ou en modification de saisie d'une ligne d'encaissement, le N° de créance affiché de cette ligne d'encaissement correspond bien au N° de créance initialement saisi.
- Il n'est plus possible de sélectionner plusieurs fois la même créance en développement d'encaissement quand on ventile sans sortir de la fenêtre (bouton **Appliquer**), les manipulations se faisant sans utiliser la souris.

### ▪ Encaissements – Relances amiables

Pour les lettres de relance utilisant un modèle de relance saisi par l'utilisateur, l'édition se fait correctement, sans chevauchement d'une lettre à l'autre.